

## Le cimetière de Saint-Mars-du-Désert

Le premier cimetière de Saint-Mars-du-Désert, dans lequel eurent lieu les sépultures jusqu'en 1821, était autour de l'église. Avant cette date, on enterrait même dans l'église, dans la nef et aussi dans le chœur, mais seulement les hommes.

En 1817, M. Gabriel de Cadaran, maire, écrit au Préfet pour le prévenir que « notre cimetière, qui est dans le milieu du bourg est très petit, peut donner des exhalaisons et causer des maladies ». Il précise que « le curé jouit d'un grand pourpris et que le cimetière peut facilement être pris sur les terres de la cure. » Côté parking du cimetière devaient se trouver des taillis, car le Conseil de fabrique de la paroisse, le 6 août 1818, consentait à l'aliénation de douze ares seize centiares dans un taillis nommé La Châtaigneraie (signèrent la délibération : Louis Dupas, Jean Dupin, François Lebert, C. Bizeiri, Desservant). Cette surface correspondant à une boisselée de terre fut échangée contre dix boisselées de marais.

Le Conseil Municipal décidait le 16 août 1818 de choisir pour le nouveau cimetière « la petite châtaigneraie dite de la cure, dépendante du pourpris de Monsieur Le Desservant ».

Le 6 décembre 1818, le Maire certifie que le cimetière projeté « est à la distance de cent mètres de la plus proche maison habitée du bourg et qu'il est situé au nord du bourg. » En fait c'est plutôt à l'est.

Dans un courrier du 27 décembre 1819 au Préfet, M. de Cadaran, maire, précise que la Commune a vendu les « envahissements » pour frais de clôture du nouveau cimetière. Il en a retiré 1951 Francs 61 centimes. Or, le nouveau cimetière ne devant coûter que 1300 à 1400 Francs il demande « d'accorder cette somme restante pour aider à bâtir une chapelle à notre église beaucoup trop petite ». L'échange fut approuvé par ordonnance du Roi le 14 décembre 1820 et le cimetière construit. On commença à enterrer en octobre 1821.

Une extension du cimetière interviendra en 1872, après l'épidémie de variole de 1871 qui fit quatre vingt morts. Le Préfet dans un courrier du 10 juin 1872 « considérant que par suite d'une épidémie variolique qui a sévi dans la commune de St Mars du Désert, le cimetière est devenu insuffisant » autorise la cession d'un terrain pris sur la prairie dite de la cure, appartenant à la fabrique, soit 7 ares 44 ca pour 325 Francs. Pour cela, on prit une partie du jardin de la cure et du chemin qui conduisait aux Yonnières. L'entrée du cimetière, située sur ce chemin, fut alors déplacée et le portail, fourni gracieusement par Monsieur Adolphe de Cadaran, fut mis sur la « grand'route », actuellement rue De Cadaran. Monsieur de Cadaran, donna également une somme de cent francs pour ériger au milieu du cimetière un calvaire en pierres blanches.

La commune devait « établir à ses frais, un petit mur en talus le long de la route n°6 pour maintenir les terres » ; (c'est l'entrée route du Cellier, face aux logements "Résidence du château").

Le 1<sup>er</sup> octobre eut lieu la bénédiction du cimetière. Cette même année, la famille de Cadaran fit construire la petite chapelle Saint-Yves pour servir d'enfeu à leur

famille. Elle fut bénie le 15 octobre 1872 ; puis les ossements de la famille y furent déposés.

Le décret signé à Versailles le 6 décembre 1872 par A. Thiers, Président de la République et Jules Simon, Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, permit la signature de l'acte de vente, devant Me Rabassé, notaire à St Mars du Désert, entre M. Prampart Julien, propriétaire demeurant au bourg de St Mars, agissant comme trésorier de la fabrique de l'église succursale de St Mars, et M. Etienne Ganuchaud, propriétaire demeurant à la Valinière en St Mars, en sa qualité de Maire. - Le Président de la République résidait encore à Versailles, après la Commune et le Ministre des Cultes devait approuver les ventes entre paroisses et communes. -(Sources diverses dont Archives Départementales de Loire-Atlantique, cote 20179/6 à 8).

Le cimetière d'une superficie de 2260m<sup>2</sup> et d'environ 400 emplacements, devenu insuffisant, le conseil municipal par délibération du 8 mars 1974 a décidé d'acquérir une parcelle de 1082m<sup>2</sup>, située au sud, appartenant à Madame Potiron Georgette, permettant ainsi d'ajouter 200 emplacements supplémentaires. Les premiers travaux ont débuté en 1977. Monsieur Bureau ayant aimablement consenti au déplacement de son caveau de famille, il a été possible, après la démolition du mur, de prolonger l'allée centrale et d'ouvrir une entrée sur l'aire de stationnement, facilitant ainsi l'accès des personnes.